

1. Record Nr.	UNINA9910466817403321
Titolo	Le Fonctionnement des AG et des CA des ASBL : Les Dossiers d'Asbl Actualites // sous la coordination de Michel Coipel [and seven others]
Pubbl/distr/stampa	Liege : , : EdiPro, , [2014] ©2014
ISBN	2-511-01722-9
Descrizione fisica	1 online resource (244 p.)
Collana	Non-marchand/Economie sociale
Disciplina	658.15224
Soggetti	Fund raising Nonprofit organizations - Finance Nonprofit organizations - Management Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Page de titre; Introduction; I. L'obligation de convoquer une assemblee generale; II. L'organe habilite a decider de convoquer l'assemblee generale; Qui decide de convoquer l'assemblee generale ?; I. Les personnes convoquees; II. Le delai pour convoquer l'assemblee generale; III. La forme de la convocation; IV. Le contenu de la convocation; V. L'ajournement ou l'annulation de la convocation; VI. La sanction; Les formalites de convocation de l'assemblee generale; I. Les membres; II. Les administrateurs et les commissaires; III. Les tiers Qui peut assister a une assemblee generale ?I. La preparation de l'assemblee generale; II. Les operations a realiser au debut de l'assemblee generale; III. L'ordre du jour; IV. Le rapport et les publications; Quel est le deroulement d'une assemblee generale ?; I. La nomination des administrateurs; II. La representation d'un administrateur par un autre administrateur; III. La representation d'un administrateur personne physique par un tiers; IV. La representation d'un administrateur personne morale; V. Les administrateurs suppléants; VI. Les tiers invites; VII. Le president d'honneur VIII. Les conflits d'interetIX. La presence d'une seule personne physique au conseil d'administration; Qui peut assister au conseil

d'administration ?; I. Les pouvoirs du conseil d'administration; II. La delegation des pouvoirs a des organes; III. La delegation des pouvoirs a des mandataires; IV. Le registre des membres; Les pouvoirs et la delegation au conseil d'administration; I. La convocation du conseil d'administration; II. Convocation de l'assemblee generale par le conseil d'administration; III. L'ordre du jour; IV. Deliberations du conseil d'administration; V. Proces-verbaux

Le fonctionnement du conseil d'administrationI. Introduction; II. Clarifications quant aux regles et notions qui gouvernent la matiere etudiee; III. Majorites et quorum de presence aux assemblees generales; IV. Majorites et quorum de presence au conseil d'administration; Majorites et quorum de presence aux assemblees generales et au conseil d'administration; Introduction : le cadre normatif; I. Le commissaire et l'assemblee generale; II. Le commissaire et le conseil d'administration; Le commissaire de l'ASBL dans ses relations avec l'assemblee generale et le conseil d'administration I. Aspects generauxII. Publicite legale des actes constatés dans les proces-verbaux; III. Publicite des actes relatifs aux mandataires sociaux; IV. Publicite des actes relatifs a la modification des statuts, la dissolution et la liquidation; V. Exemples de proces-verbaux du conseil d'administration; VI. Exemples de proces-verbaux de l'assemblee generale; Les proces-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblee generale des membres; En conclusion; « Dans la meme collection »; Copyright

Sommario/riassunto

Un guide pour comprendre le fonctionnement des assemblees generales et des conseils d'administration des ASBL belges. Les questions suivantes y sont abordees : Qui decide de convoquer l'assemblee generale ? Quelles sont les formalites de convocation de l'assemblee generale ? Qui peut assister a une assemblee generale ? Quel est le deroulement d'une assemblee generale ? Qui peut assister au conseil d'administration ? Quels sont les pouvoirs et la delegation au conseil d'administration ? Comment fonctionne le conseil d'administration ? Quels sont les majorites et quorum de presence ne
